



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 67-2021-DISREN

Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de MM Roberto Dotta, Evan Lock, Pierre Stampfli et Pierre Wahlen, président et rapporteur s'est réunie le 11 mai 2021 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Mme Elvira Rölli, membre du CoDir, M. Boris Mury, Secrétaire général et Mme Aurélie Stamm, déléguée à l'environnement, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Mme Danielle Collomb et MM. Claude Farine et Adrian Hochreutener étaient quant à eux excusés.

Préambule

Les réseaux agroécologiques ont pour objectif de favoriser la biodiversité sur des surfaces agricoles utiles (surfaces agricoles affectées à la production végétale) et la mise en réseau de ces dernières de manière à favoriser les déplacements de la faune et de la flore.

Confédération, canton, communes et région apportent un soutien financier à la mise en place de ces mesures aux agriculteurs d'un périmètre donné constitué en association. Un.e biologiste est responsable de leur qualité et de leur mise en œuvre.

Si le district compte sept réseaux agroécologiques, la Région de Nyon n'en soutient que quatre, soit Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région et Cœur de la Côte, les trois autres, soit Balcon du Léman, la Serine et la Côte étant moins actifs.

La mise en œuvre des réseaux se décline en phases successives d'une durée minimale de 5 ans auxquelles sont attachés des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Si à cette échéance, les objectifs sont atteints, la phase suivante peut débuter.

Les réseaux de Cœur de la Côte (créé en 2016) et Nyon Région (créé en 2014) sont arrivés au terme de la première phase et sollicitent le soutien de la Région de Nyon pour la deuxième phase. Ceux de Eco Terre Sainte et La Frontière ont débuté leur deuxième phase en 2017 déjà et vont bientôt entrer dans une troisième phase.

Un projet régional ?

La Région de Nyon soutient depuis de nombreuses années les réseaux agroécologiques. En permettant à la biodiversité de trouver des environnements propices à son développement, ces mesures bénéficient incontestablement à l'ensemble de la Région. Elles permettent en effet de

contrebalancer la réduction des milieux naturels au titre de l'urbanisation ou de l'agriculture intensive.

Ces réseaux sont d'autant plus intéressants pour la biodiversité s'ils peuvent se déployer de manière continue sur de vastes territoires et l'échelle de la Région paraît bien appropriée.

Dans cette perspective, la Commission regrette que trois réseaux ne soient pas actifs.

Elle constate par ailleurs qu'avec le soutien financier au parc jurassien et aux corridors biologiques c'est quasiment l'ensemble du territoire qui est touché par des mesures en faveur de la biodiversité, mesures qui se complètent.

Définition des cercles

La définition des cercles est simple et la commission n'a pas de remarques particulières à formuler.

Les communes territoriales sont porteur A ou B selon qu'elles soient membres DISREN ou pas.

Toutes les autres communes appartiennent au cercle solidaire A.

Une même commune peut se retrouver simultanément dans les deux cercles. En effet, certaines communes appartiennent à plusieurs réseaux. La clef de répartition prend en compte le pourcentage des surfaces agricoles appartenant au présent réseau.

Financement et Répartition financière

Le soutien de la Confédération et du Canton peut varier en fonction du type de mesures proposées par le réseau.

Pour le réseau Cœur de la Côte les fonds tiers représentent 83.7% du montant total. La part régionale est répartie à hauteur de 61.1% pour les cercles porteurs A et B et 38.9% pour le cercle solidaire.

Le montant du cercle porteur A est déterminé à hauteur de 8.-/habitant, celui du cercle porteur B (hors DISREN) à 12.-/habitant, le solde pour le cercle solidaire se monte à 1.50/habitant.

A noter que les communes hors DISREN, approchées par l'association du réseau, ont d'ores et déjà donné leur accord, ce dont la Commission se félicite.

La Commission n'a pas de remarques à formuler à propos de la clef de répartition adoptée.

Conclusion

Les réseaux agroécologiques constituent un élément important - avec le parc jurassien et les corridors biologiques - de la sauvegarde et de la promotion de la biodiversité. Chaque habitante et chaque habitant de notre Région bénéficie ou bénéficiera des bienfaits de l'ensemble de ces mesures. Il s'agit donc incontestablement d'un projet d'intérêt régional et mérite à ce titre d'être financé de manière solidaire. La Commission n'a par ailleurs pas de remarques à formuler à propos de la définition des cercles porteurs ni de la répartition financière.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 67-2021-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 102'697 en faveur du réseau agroécologique Cœur de la Côte
2. D'imputer le montant total de CHF 102'697 sur le fonds DISREN II.

3. D'accepter la participation solidaire à hauteur de 39% de la part régionale

Nyon, le 8 juin 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Pierre Wahlen, rapporteur	Signature
Nyon	
Danielle Collomb	Signature
Tartegnin	
Roberto Dotta	Signature
Chavannes des Bois	
Claude Farine	Signature
Nyon	
Adrian Hochreutener	Signature
Gland	
Evan Lock	Signature
Gland	
Pierre Stampfli	Signature
Chavannes de Bogis	